



PARCOURS D'OBSTACLES – VALMEINIER 1800
REGLEMENT - CONDITIONS GENERALES ET DE SECURITE

Direction de l'OT de Valmeinier – Juillet 2021

Je, soussigné (Nom complet du Participant)..... déclare avoir lu et accepté le règlement et les conditions générales de sécurité ci-dessous.

Généralités :

Le Parcours d'Obstacles est une activité proposée par l'Office de Tourisme de Valmeinier.

La capacité d'accueil du Parcours d'Obstacles est volontairement limitée pour votre sécurité et votre plaisir.

L'accès se fera uniquement sur réservation, auprès de l'Office de Tourisme.

Le billet d'entrée est valable pour une seule session.

Le billet d'entrée est individuel, il ne pourra en aucun cas être remboursé ou échangé avec une autre personne.

En cas d'arrêt de l'activité décidé par la Direction, et pour moins de deux heures passées sur le parcours, la validité des billets sera reconduite.

En cas de mauvaises conditions météorologiques (orage ou risque de foudre, rafales de vent, ...), la Direction se réserve le droit d'évacuer temporairement ou définitivement le Parcours d'Obstacles, pour votre propre sécurité et celle du personnel.

Conditions d'accès au site :

L'accès au Parcours d'Obstacles est **STRICTEMENT interdit au public sans supervision** et en dehors des heures d'ouverture. Il est interdit de fumer et de faire du feu dans toute la zone du Parcours.

Une attention particulière vous est demandée quant au respect de l'environnement.

Conditions d'accès à l'activité :

Tout pratiquant doit avoir lu et approuvé le présent règlement intérieur et acquitté un droit d'accès.

Le Parcours d'Obstacles est accessible uniquement aux personnes aptes physiquement et mentalement à respecter les exigences de sécurité.

Le Parcours d'Obstacles propose des activités physiques progressives qui se présentent sous forme d'obstacles et de challenges. Il peut impliquer certains risques, vous devrez strictement suivre les consignes de sécurité.

Le Parcours d'Obstacles est une activité physique exigeante et est déconseillé à toute personne souffrant de problèmes cardiaques, d'épilepsie, de tension artérielle, ou de toute autre condition médicale. Le Parcours d'Obstacles est également déconseillé aux femmes enceintes.

Le Parcours d'Obstacles peut paraître exigeant pour certaines personnes. Vous êtes les bienvenus si vous désirez faire des pauses, ou si vous voulez éviter l'une ou plusieurs des activités proposées.

Le Parcours d'Obstacles est interdit à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute autre substance pouvant altérer ses capacités.

Les mineurs (moins de 18 ans) doivent être inscrits par un responsable parental. De plus, les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un responsable parental qui devra prendre connaissance des consignes de sécurité et être présent sur le site, le long du parcours, pendant la durée de l'activité.

Seul le responsable parental sera habilité à donner ou non l'autorisation à son enfant de pratiquer tout ou partie du Parcours d'Obstacles

Vous êtes responsable de l'application scrupuleuse des consignes de sécurité.

La Direction se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité ou ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres.

La Direction n'assume aucune responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité et du présent règlement.

Date :2021

Signature du Participant :
(ou du représentant légal pour le mineur participant)